



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPANC de la COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vallées d'Auge et du Merlerault
15, rue Pernelle 61120 Vimoutiers
Tél : 02-33-67-54-85
Mail : spanc@cdcvam.fr

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce formulaire est à remplir lors d'un projet de création d'assainissement non collectif neuf ou à réhabiliter. Une fois complété, il sera à transmettre au Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5 par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière est exigée par le SPANC.

Pièces à joindre au présent dossier :

- L'étude de filière réalisée par un bureau d'étude
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (propriétaire)	
<u>Demandeur :</u>	<u>Conjoint :</u>
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Adresse actuelle :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone (obligatoire) :	Téléphone portable :
Email :	
ADRESSE DU PROJET	
<u>Localisation :</u>	
Adresse :	
.....	
Code Postal :	Ville :
<u>Références cadastrales :</u>	Section(s) numéro(s) de parcelle(s) :

Nature du projet

- Demande d'un permis de construire pour une construction neuve
- Demande d'un permis de construire pour une construction déjà existante (ex : agrandissement)
- Réhabilitation ou création d'une installation existante sans permis de construire
- Modification du projet suite à un contrôle de conception négatif
- Autres

REALISATION DU PROJET

Etude de filière par un bureau d'études :

Nom, adresse du concepteur du projet (indiquer les coordonnées du bureau d'études ayant réalisé l'étude de filière):

.....
.....

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

Nom, adresse de l'installateur (terrassier) prévu :

.....

Téléphone : Portable : Fax :

E-mail :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Location
- Autres

Maison d'habitation :

Autres

Nombre de chambres (bureau y compris) :

Hôtel – nombre de chambres :

Nombre de pièces principales (PP)*

Restaurant – nombre de couverts :

Nombre d'équivalents/habitants :

Camping – nombre d'emplacements :

Autre :

**Remarques : En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux*

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Terrain :

Superficie : m² Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Pente : plat faible (< 5%) moyenne (5 à 10%) forte (> 10%)

Terrain inondable : : Non : Oui

Nappe d'eau présente : : Non : Oui

Puits sur le terrain ou proche :

: Non

: Oui Distance par rapport à l'assainissement : m

: Consommé comme eau potable

: Non consommé comme eau potable

Le terrain est-il desservi par le réseau public d'eau potable ? : : Oui : Non

Destination des eaux pluviales :

Fossé réseau pluvial drains mare, étang

Autres (préciser) :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit.

DESCRIPTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dispositif de prétraitement :

Fosse toutes eaux :m³

Autres (préciser) :

Pompe de relevageL

avant prétraitement

Après prétraitement

Chasse automatique (chasse à Auget,)L

Toilettes sèches

Dispositif facultatif :

bac dégraisseur : litres

pré filtre non incorporé : litres

Dispositif de traitement :

Dispersion dans le sol naturel

Épandage à faible profondeur

Nombre de tranchées :

Longueur totale :ml

Lit d'épandage surface :m²

Lit filtrant vertical non drainé surface :m²

Tertre d'infiltration surface au sol :m²

Dispersion vers le milieu naturel

Lit filtrant vertical drainé : surface :m²

Non imperméabilisé imperméabilisé

Dans le sol surélevé

Dispositif agréé

Massif compact

Microstation

Nom du dispositif.....

Numéro d'agrément ...

Capacité du traitement en nombre d'équivalent/habitant

Pompe de relevage après traitement :L

Exutoire

Fossé

Réseau pluvial

Rivière

Mare, étang

Autres

Fournir une autorisation de rejet dans le cas où les effluents traités sont évacués vers un exutoire (fossé, réseau pluvial, mare ...) situé à l'extérieur du terrain.

Autorisation de rejet délivrée le :

Rappel : il est formellement interdit de rejeter les effluents dans un puits

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Par la présente, le **propriétaire s'engage** :

1/ A informer le SPANC de toute modification de son projet

2/ A ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis Conforme sur le projet et conformément au projet accepté par le contrôle de conception sur la base du présent dossier renseigné

3/ A demander le contrôle de réalisation (2 ou 3 jours ouvrés avant les travaux) auprès du technicien de la Communauté de Communes au 02.33.67.54.85 pour intervenir durant les travaux et en tout état de cause **avant remblaiement** ;

4/ A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC

5/ à acquitter les redevances correspondantes, fixées par délibérations du Conseil Communautaire. Ces tarifs figurent en annexe.

Fait à :le :Le Propriétaire :

Rappel de la procédure :

1- Dépôt de l'étude de filière

- Compléter et signer la demande d'installation avec les informations mentionnées sur l'étude de filière.
- Si nécessité joindre l'autorisation de rejet délivrée par l'autorité compétente.

2- Contrôle de conception

- Nous vous adresserons, sous un délai de trois semaines, le contrôle de conception (document vous donnant l'accord d'effectuer vos travaux). Le double du contrôle de conception devra être remis à votre terrassier.

3- Contrôle de réalisation

- Vous devrez contacter le service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes **trois jours ouvrés avant la fermeture des tranchées,**
- **Dans le cas de non respect de cette procédure, nous ne pourrons pas vous fournir le document de conformité de vos travaux d'assainissement non collectif.**